Règlement intérieur

La ludothèque est un espace convivial dédié au jeu sous toutes ses formes. Ses accueils sont des temps privilégiés qui permettent, l'espace d'un moment, de jouer entre adultes, entre amis, avec son ou ses enfants, de faire des rencontres ludiques.

La ludothèque est un lieu où chacun doit venir dans un unique but : *prendre du plaisir autour du jeu.*

Règles d'inscription

La ludothèque est une association. L'adhésion à l'association est nécessaire pour pouvoir fréquenter régulièrement la ludothèque et pour emprunter des jeux (une première visite sans adhésion est autorisée). L'adhésion vaut pour une famille, l'adhérent principal étant toujours une personne âgée de plus de 18 ans, pour une raison de représentativité à l'Assemblée Générale. L'adhésion est renouvelable de date à date.

Lors de l'adhésion à l'association, nous seront amenés à vous demander un justificatif d'assurance de responsabilité civile pour les personnes utilisant le service de jeu sur place ou une attestation sur l'honneur attestant que cette assurance a bien été souscrite.

L'adhésion ouvre le droit de participer aux activités (soirée jeux, après-midi tournois,…) organisées par la Ludothèque.

Les Règles du jeu à la ludothèque

La ludothèque est un lieu ouvert et libre. Au cours des accueils de public, chaque adhérent peut venir et repartir quand il le désire, les entrées et les sorties sont libres. Il est demandé de s'inscrire sur le registre à son arrivée.
Pour des raisons d'assurance et de sécurité, les enfants de moins de 8 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte. Lors des accueils, l'adulte accompagnant (parent, assistante maternelle…) reste responsable et veille à la sécurité de l'enfant dans la structure.

A partir de 8 ans les enfants peuvent venir jouer sur place non accompagnés d'un adulte (tout en restant sous la responsabilité des parents à condition qu'ils soient suffisamment autonomes). Pour cela, une autorisation parentale devra être remplie à l'inscription. L'accueil sera limité, dans ce cas, à 2 heures consécutives maximum.

La ludothèque est un espace collectif dans lequel chacun respecte le jeu de l'autre :

- Les grands font attention aux plus petits
- Les plus jeunes ne dérangent pas les plus grands
- Les adultes n'envahissent pas les espaces de jeu des enfants

La ludothèque n'est pas un lieu de garderie !

Les règles du prêt

Chaque famille adhérente peut emprunter 3 jeux et le conserver 3 semaines maximum. Par respect pour les autres adhérents qui attendent eux aussi ces jeux, il est important de respecter cette durée d'emprunt. Toutefois, en cas d'impossibilité de rendre le jeu dans les délais, l'adhérent pourra exceptionnellement prolonger de quinze jours la durée de l'emprunt du ou des jeux, à la condition d'en informer la ludothécaire, au moins 2 jours avant la date de retour prévue (par le biais d'un e-mail, ou téléphone par exemple).
Si les jeux sont ramenés en retard, une pénalité de 0.20€ sera demandée, par permanence de retard.

Certains jeux peuvent être empruntés et d'autres sont destinés à rester à la ludothèque. Ces jeux portent une signalétique spéciale, indiquant qu'ils sont exclus du prêt. Les jouets présents sur place pourront être empruntés avec l'accord du bénévole sur place.
Les jeux sont prêtés sans piles.
Les matériaux de bases de certains jeux de travaux manuels ne sont pas fournis.

Avant le départ d'un jeu en prêt, l'adhérent vérifiera l'état du jeu et si celui-ci est complet, il s'engage à le rendre dans le même état lors du retour où le jeu sera vérifié par un des bénévoles présents. L'emprunt de "grands jeux" nécessitent la remise d'un chèque de caution d'un montant couvrant la valeur de rachat du jeu. Le prêt est arrêté 15 minutes avant la fermeture de la Ludothèque.

Les jeux, jouets et déguisements empruntés devront être rendus, dans l'état ou ils ont été empruntés, nettoyés si nécessaire, sans pièces manquantes.

Si le jeu est ramené incomplet, une pénalité de 1€ sera demandée. Cette pénalité peut se transformer en crédit si la pièce manquante est au domicile de l'emprunteur, et que ce dernier s'engage à la ramener au plus vite.

Si au bout de 1 mois, la pièce manquante n'est pas ramenée, l'association encaissera le chèque de caution laissé lors de l'adhésion.

N'oubliez pas que la Ludothécaire connaît les jeux, et peut vous renseigner pour faire votre choix.

Prêt et dépôt au bénéfice des collectivités et associations

Les collectivités et associations peuvent bénéficier des activités de la ludothèque. Des prêts de jeux peuvent être consentis pour une durée d'un mois maximum, sous la responsabilité de la personne référente du groupe, selon les tarifs fixés par la ludothèque.

Un abonnement pour une collectivité ou une association permet d'emprunter 8 jeux.

Respect des autres adhérents, respect du matériel

Respect du matériel

Par respect pour les autres et envers la ludothèque, il est évident de respecter le matériel jeu : si le jeu est détérioré ou si des pièces sont perdues que ce soit lors d'un prêt ou en jouant sur place, il est logique qu'une participation soit demandée à l'adhérent responsable.
En cas de perte, aucun nouveau jeu ne pourra être emprunté tant que l'adhérent n'aura pas retrouvé ou participé au rachat du jeu. Les pièces d'un jeu sont toutes marquées au numéro du jeu. Une liste des pièces qui compose le jeu se trouve dans la boite de ce dernier.

Les denrées alimentaires, les boissons, les animaux, les poussettes, les trottinettes et les rollers ne sont pas admis dans la ludothèque.

Respect des autres adhérents

Bien évidement, la ludothèque se voulant un lieu convivial il est important de respecter les autres adhérents, et les bénévoles de l'association par son comportement. Les bénévoles assurant l'accueil se réservent le droit de renvoyer de la séance de jeux tout adhérent dont le comportement porte atteinte au bon déroulement des activités de la ludothèque. En cas de problèmes répétés de comportement, l'adhérent pourra se voir refuser l'accès à la ludothèque de manière temporaire ou définitive, et perdre ainsi sa qualité d'adhérent, après décision prise en comité.

Les jeux utilisés doivent être remis à leur place après utilisation.
Pour que chacun puisse s'y retrouver, les jeux et jouets sont classés et rangés par catégorie. Par respect pour tous, il est demandé de respecter ce classement lorsqu'on range un jeu après y avoir joué et en cas de doute, de s'en remettre au bénévole qui aidera l'adhérent.

Droit à l'image

Dans le cadre de manifestations ou d'accueil, il est possible que vous ou vos enfants soyez pris en photo. Ces photos sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de publications de l'association, du site internet de la ludothèque « La Ludo d'Emilie », des bulletins communaux ou par la presse locale. Les parents qui ne souhaitent pas que leur photo ou celle de leurs enfants apparaissent sont priés d'en informer l'association lors de leur adhésion ou, par la suite, à tout autre période de leur adhésion.

Responsabilité

La responsabilité de la ludothèque ne peut être engagée hors de ses murs. Celle-ci ne sera pas non plus responsable des incidents pouvant résulter de l'usage des jouets prêtés. L'association "La Ludo d'Emilie " ne pourra être tenue pour responsable des accidents corporels survenus dans les locaux de la ludothèque ainsi que des vols ou détériorations sur les effets personnels des adhérents.
A ce titre les familles qui souhaitent être couvert pour ce type de risques sont invitées à faire le nécessaire auprès de leur assurance.

++++++

Rappelons que la ludothèque est avant tout un espace de liberté autour du jeu où le but est de prendre plaisir à jouer, ce règlement n'est pas fait pour sanctionner, mais pour assurer un service de qualité pour tous en incitant à respecter les règles pour respecter les autres adhérents.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné _____
Autorise mon fils – ma fille _____
Agé de ____ ans, à venir seul(e) à la Ludothèque.

- ☐ ***Je reste responsable des faits et gestes de mon enfant, durant son accueil à la Ludothèque.***
- ☐ ***Je m'engage à ce qu'il ne reste pas plus de 2 heures consécutives dans les locaux de la Ludothèque.***
- ☐ ***J'ai lu, expliquer et accepter le règlement intérieur avec mon enfant.***
- ☐ ***J'accepte les conditions de prêt, et le fonctionnement de la Ludothèque.***
- ☐ ***Je joins le chèque de caution d'un montant de 50€ à cette autorisation.***

Fait à
Le
Signature :

TARIFS 2014

- Adhésion Familiale -> 12€ (+ chèque de caution non encaissé de 50€)
- Tarif visiteurs : 5€ / semaine (uniquement jeu sur place)
- Heure d'animation : 20€
- Location de jeu et jouet : de 0.2€ à 5€
- Location d'une malle (anniversaire, fête de famille, soirée entre amis,…): sur Devis.